



## **SNC LABENNE-LAGUERRE**

21 quai Lawton – Bât G3 CS11976

33071 BORDEAUX CEDEX

# **ETUDE D'IMPACT VOLONTAIRE**

## **Commune de Labenne (40530)**

### **Projet d'extension du lotissement « DOMAINE DE LA PALOMBIERE »**

**Réponses aux observations de l'Avis de la Mission Régionale  
d'Autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine  
en date du 04/09/2020**

## **ANNEXE 4 – Evaluation des incidences Natura 2000**

**Septembre 2020**

Dossier réalisé en collaboration avec :

  
**Cabinet Nicolas Nouger**  
Conseil en Environnement

### **BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT**

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite

26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE

☎ 05 59 46 10 85 / [contact@cabinetnouger.com](mailto:contact@cabinetnouger.com)

[www.cabinetnouger.com](http://www.cabinetnouger.com)

*Dossier n°19-068*

## OBJET DU DOCUMENT

Le présent document est établi en réponse aux observations émises dans le cadre de l'Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la région Nouvelle-Aquitaine, en date du 04/09/2020.

Il constitue l'évaluation des incidences Natura 2000 complémentaire, demandée par la MRAe, portant sur le site « Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos », n°FR7200713.

## SOMMAIRE DU DOCUMENT

<b>1 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000 CONSIDERE</b>	<b>3</b>
<b>2 - PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « DUNES MODERNES DU LITTORAL LANDAIS DE CAPBRETON A TARNOS » - ENJEUX SUR LE SITE DU PROJET</b>	<b>5</b>
2.1 Présentation générale	5
2.2 Les habitats d'intérêt communautaire – enjeux sur le site du projet	5
2.3 Les espèces d'intérêt communautaire – enjeux sur le site du projet	7
2.4 Conclusion sur les « enjeux Natura 2000 » du site du projet	9
<b>3 - ANALYSES DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000 ET MESURES POUR EVITER ET REDUIRE CES INCIDENCES</b>	<b>9</b>
3.1 Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire	9
3.2 Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire	10
<b>4 - CONCLUSION</b>	<b>11</b>
<b>5 - ANALYSE DES METHODES</b>	<b>11</b>

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : localisation des sites Natura 2000 les plus proches du projet (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)..... 4

Tableau 1 : les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (source : DOCOB du site FR7200713)..... 5

Tableau 2 : les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 – présence sur le site du projet 7



## 1 - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000 CONSIDERE

Le lecteur se réfèrera au Chapitre 4 de l'étude d'impact qui décrit précisément le projet. On rappellera qu'il s'agit ici d'un projet de lotissement, dont la 1<sup>ère</sup> phase est en cours d'aménagement.

La carte ci-après localise le site Natura 2000 « Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos » par rapport au site du projet.

→ Le site Natura 2000 considéré est localisé à environ 3 km au Nord-ouest et à 3,8 km au Sud-ouest des terrains du projet.



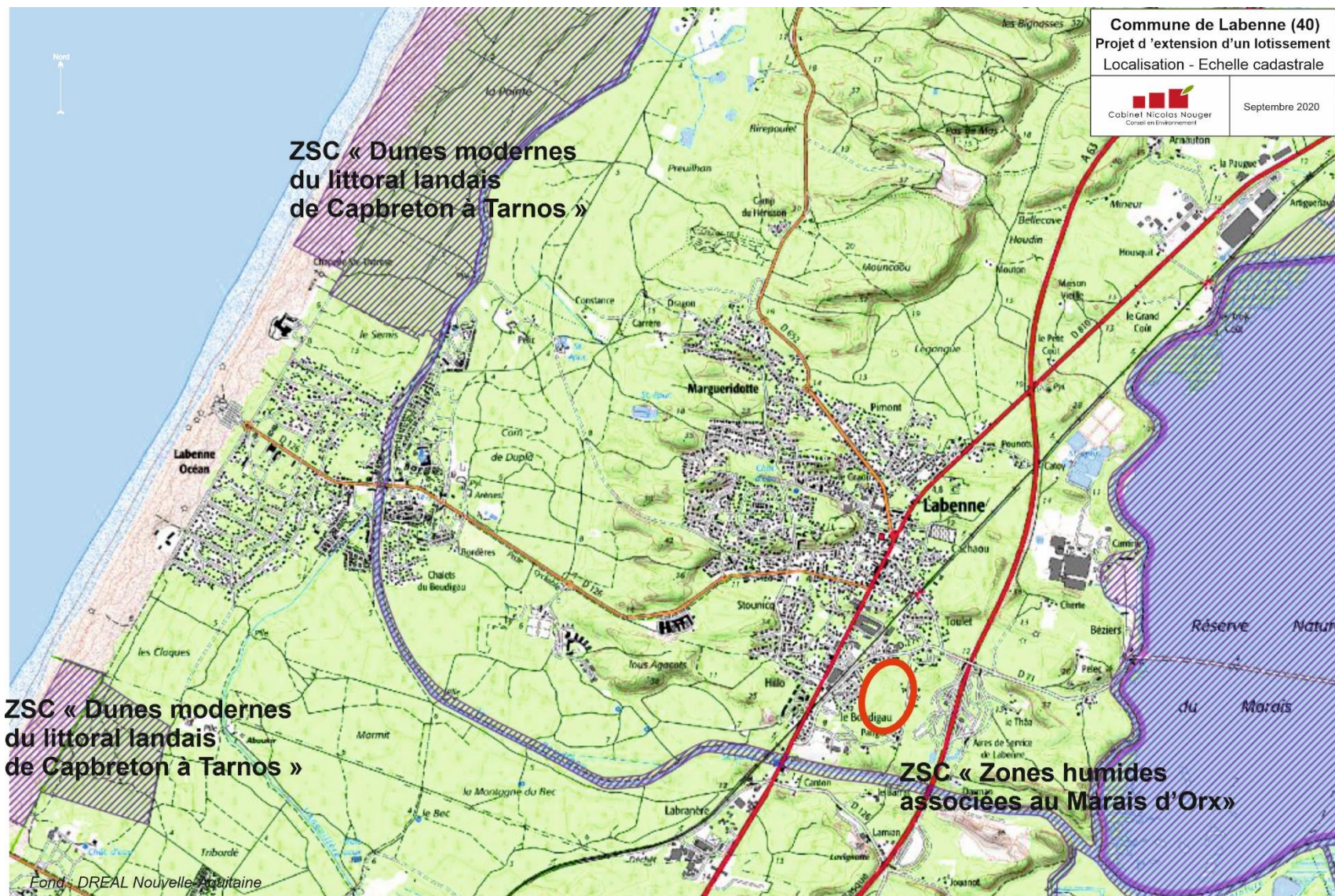


Figure 1 : localisation des sites Natura 2000 les plus proches du projet (source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)



## 2 - PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « DUNES MODERNES DU LITTORAL LANDAIS DE CAPBRETON A TARNOS » - ENJEUX SUR LE SITE DU PROJET

### 2.1 Présentation générale

Le site Natura 2000 « Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos » est un site littoral composé de deux entités, l'une se trouvant à Capbreton (et débordant sur la commune de Labenne), l'autre à Tarnos (qui concerne également la commune d'Ondres). Il constitue une zone spéciale de conservation (ZSC) désignée le 7 juin 2011 (parution au journal officiel de la République française le 7 juillet 2011)<sup>1</sup>.

La superficie de ces deux entités est voisine de 600 hectares, suite à l'extension des périmètres décidée lors de la révision du DOCOB (ancienne contenance : 480 hectares).

Ce site Natura 2000 a fait l'objet d'un DOCOB<sup>2</sup>, dont la révision a été validée en comité de pilotage le 26 novembre 2014. Ce document présente les enjeux écologiques et les objectifs de conservation sur le site, identifiés à partir d'inventaires naturalistes menés sur l'ensemble du périmètre Natura 2000. Ce document constitue donc une référence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site et de leur état de conservation.

Les données ci-après sont donc issues de ce DOCOB révisé (version de mars 2015).

### 2.2 Les habitats d'intérêt communautaire – Enjeux sur le site du projet

Le tableau suivant, extrait du DOCOB, présente les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000 (*surlignés en gras : habitats d'intérêt communautaire prioritaires*)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Niveau d'enjeu
Sables des hauts de plages à Taïtres	1140-1	<b>1</b>
Végétation annuelle des laisses de mer	1210-1	
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	
Dunes mobiles atlantiques à <i>Ammophila arenaria</i>	2120-1	
<b>Dunes grises des côtes atlantiques</b>	2130-2	
<b>Pelouses rases annuelles arrière-dunaires</b>	2130-5	
<b>Dunes françaises à bruyère cendrée</b>	2150	
Landes sèches européennes	4030-4	
Aulnaies, Saulaies, Bétulaies et Chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires	2180-5	<b>2</b>
Dunes à Saule des dunes	2170-1	<b>3</b>
Dunes boisées littorales des régions atlantiques à Chêne-liège	2180-3	<b>4</b>

Tableau 1 : les habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 (source : DOCOB du site FR7200713)

<sup>1</sup> Source : Résumé non technique du Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200713, mars 2015

<sup>2</sup> DOCOB = Document d'objectifs

→ Comme décrit au chapitre 3.4.4 de l'étude d'impact, les terrains du projet sont principalement occupés par un boisement composé de chênes pédonculés, pins maritimes et chênes lièges, avec des zones de feuillus et des zones mixtes (feuillus et pins). Cet habitat peut être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire n°2180 « Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale » (cf. note ci-dessous).

En revanche, la limite Nord-est de l'emprise du projet est occupée par une friche colonisée par des chênes et des robiniers faux-acacias. Il ne s'agit pas d'un habitat d'intérêt communautaire.

Note : pour SIMETHIS le rattachement du boisement considéré à l'habitat d'intérêt communautaire n°2180 est sujet à discussion. En effet,

- ✓ « D'un point de vue géo-pédologique, il s'agit bien d'un milieu dunaire car si l'on se réfère aux données géologiques et pédologiques disponibles sur le site infoterre :
  - la carte géologique 1/50 000 vecteur harmonisée fait apparaître *des sables des espaces interdunaires ou lettes* ;
  - la carte géologique imprimée au 1/50 000 de St Vincent de Tyrosse indique pour le site *des dépôts éoliens. Dunes paraboliques postérieures aux dépôts marins* ;
- ✓ Cependant, cela est beaucoup plus complexe d'un point de vue environnemental car :
  - le développement de l'urbanisation sur la commune crée une césure nette entre la partie littorale et dunaire stricte, et la partie plus terrestre (arrière dunaire d'un point de vue géomorphologique) ;
  - de plus, le relief ne fait pas apparaître un contexte arrière dunaire franc. Sur la carte IGN, le relief en limite Ouest est peu développé contrairement à la partie Nord de la commune. Les dunes paraboliques ne sont pas très visibles au niveau du site ;
  - la réserve du marais d'Orx (avec la présence de ZNIEFF) n'identifie pas d'habitat arrière-dunaire, or ce site est proche du secteur du projet. De même, aucun habitat dunaire (2180) n'est recensé dans le Fichier Standard de Données, ni dans le DOCOB du site Natura 2000 le plus proche « Zones humides associées au Marais d'Orx ».

Toutefois, après consultation du CBNSA<sup>3</sup>, il a été décidé de rattacher cet habitat à l'habitat d'intérêt communautaire 2180.

→ A noter qu'il est précisé dans le DOCOB que l'habitat considéré ici, « Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale », représente 151 ha, soit environ 25% de la surface totale du site Natura 2000. Cet habitat est donc bien représenté à l'échelle du site Natura 2000.

De plus, comme indiqué dans le DOCOB (cf. Tableau 1 précédent), il présente un niveau d'enjeu relativement faible par rapport aux autres habitats d'intérêt communautaire du site (niveau d'enjeu 4).

<sup>3</sup> CBNSA : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique

## 2.3 Les espèces d'intérêt communautaire – Enjeux sur le site du projet

Le tableau suivant, réalisé à partir des données du DOCOB, présente les enjeux du site du projet pour les espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4) listées.

Tableau 2 : les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 – présence sur le site du projet		
Espèces d'intérêt communautaire	Localisation sur le site Natura 2000	Potentialité de présence sur l'emprise du projet
<b>Mammifères</b>		
Barbastelle (Barbastella)	Potentielle à Tarnos	Espèce non contactée lors des inventaires
Noctule (Nyctalus)	Genre confirmé à Tarnos	Cf. noctule de Leisler
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersi)	Tarnos	Espèce non contactée lors des inventaires
Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	Potentielle à Tarnos	Potentielle Murin indéterminé contacté lors des inventaires (chasse)
Murin de Bechstein (Myotis bechsteinii)	Potentielle à Tarnos	
Murin de Daubenton (Myotis daubentonii)	Tarnos	
Noctule de Leisler (Nyctalus leisleri)	Potentielle à Tarnos	OUI Espèce contactée lors des inventaires (chasse)
Oreillard gris (Plecotus austriacus)	Tarnos	OUI Espèce contactée lors des inventaires mais seulement 1 contact
Oreillard roux (Plecotus auritus)	Tarnos	Espèce non contactée lors des inventaires
Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)	Tarnos	OUI Espèce contactée lors des inventaires (transit/chasse)
Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhli)	Tarnos	OUI Espèce contactée lors des inventaires (transit/chasse)
Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii)	Potentielle à Tarnos	Potentielle : Pipsitrelle de Kuhl/Nathusius contactée lors des inventaires (chasse)
Pipistrelle pygmée (Pipistrellus pygmaeus)	Tarnos	OUI Espèce contactée lors des inventaires mais seulement 2 contacts
Sérotine commune (Eptesicus serotinus)	Tarnos	OUI Espèce contactée lors des inventaires (chasse)
<b>Amphibiens et Reptiles</b>		
Lézard des murailles (Podarcis muralis)	Lisière, forêt	OUI Espèce observée sur le site
Lézard vert occidental (Lacerta bilineata)	Arrière-dune, lisière, forêt	Non contactée mais potentielle

Tableau 2 : les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 – présence sur le site du projet		
Espèces d'intérêt communautaire	Localisation sur le site Natura 2000	Potentialité de présence sur l'emprise du projet
Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)	Lisière, milieux ouverts	Non contactée mais potentielle
Cistude d'Europe (Emys orbicularis)	Zones humides à proximité (Tarnos)	NON Absence d'habitat favorable
Crapaud calamite (Bufo calamita)	Zones humides	NON Absence d'habitat favorable
<b>Insectes</b>		
Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)	Forêt Nécessite la présence de vieux chênes	Non contactée mais potentielle
Grand capricorne (Cerambyx cerdo)	Forêt Nécessite peuplements âgés	OUI Espèce contactée lors des inventaires

→ Les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 considéré, contactées sur l'emprise projet sont les suivantes :

- ✓ Le Grand Capricorne. Les arbres présentant des traces de présence du Grand Capricorne ont fait l'objet d'une localisation précise par un écologue (cf. plan de composition en Annexe 9 de l'étude d'impact). Pour mémoire, le Lucane cerf-volant, non contacté mais qui fréquente à priori le même type d'arbre, est considéré comme potentiel ici ;
- ✓ Le Lézard des murailles utilise potentiellement tous les milieux présents. Il s'agit d'une espèce commune qui ne présente pas d'enjeu localement. Le lézard vert occidental et la couleuvre verte et jaune n'ont pas été contactés, mais peuvent potentiellement fréquenter le site ;
- ✓ Les inventaires spécifiques aux chiroptères ont mis en évidence l'utilisation du site pour la chasse et/ou le transit pour les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 suivantes : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Noctule de Leisler, Sérotine commune et dans une moindre mesure Pipistrelle pygmée et Oreillard gris. De plus, une espèce de murin a été contactée mais n'a pas pu être précisément identifiée, aussi, on considèrera que les trois espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le DOCOB sont potentiellement présentes sur le site du projet. Il en est de même pour la Pipistrelle de Nathusius considérée comme potentielle. Rappelons que les arbres gîtes potentiels favorables aux chiroptères ont fait l'objet d'une localisation précise par un écologue (cf. plan de composition en Annexe 9 de l'étude d'impact).

Les autres espèces recensées dans le DOCOB sont inféodées à des milieux humides, non présents sur l'emprise du projet ou à proximité.

→ Rappelons que le site Natura 2000 considéré est localisé à au moins 3 km de distance des terrains du projet. Aussi, compte tenu de cet éloignement et de la rupture de continuité liée à l'urbanisation existante, il est peu probable que les espèces d'intérêt communautaire identifiées sur ce site Natura 2000 aient un lien écologique avec celles du site du projet et les habitats en présence.



## 2.4 Conclusion sur les « enjeux Natura 2000 » du site du projet

Les enjeux relatifs au site Natura 2000 identifiés sur les terrains du projet concernent donc :

- ✓ La présence de l'habitat d'intérêt communautaire n°2180 « Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale », identifié dans le DOCOB du site Natura 2000. Il s'agit toutefois d'un habitat bien représenté à l'échelle du site Natura 2000 et dont le niveau d'enjeu attribué est relativement faible par rapport aux autres habitats d'intérêt communautaire du site ;
- ✓ L'utilisation des terrains considérés par des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le DOCOB du site Natura 2000 : Grand capricorne, Lézard des murailles et chiroptères. Rappelons toutefois que, compte tenu de la distance avec le site Natura 2000 (environ 3 km) et de la rupture de continuité liée à l'urbanisation existante, il est peu probable que les espèces d'intérêt communautaire identifiées sur ce site Natura 2000 aient un lien écologique avec celles du site du projet et les habitats en présence.

# 3 - ANALYSES DES INCIDENCES DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000 ET MESURES POUR EVITER ET REDUIRE CES INCIDENCES

## 3.1 Incidences sur les habitats d'intérêt communautaire

L'aménagement (phases 1 et 2) aura pour incidence résiduelle la destruction d'environ 7,36 ha de l'habitat d'intérêt communautaire n°2180 « Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale ».

Rappelons que comme précisé dans le DOCOB, cet habitat présente un niveau d'enjeu relativement faible par rapport aux autres habitats d'intérêt communautaire du site (niveau d'enjeu 4), et qu'il représente une surface importante du site Natura 2000 : 151 ha, soit environ 25% de la surface totale du site.

Aussi, la destruction de 7,36 ha n'aura pas d'incidence significative sur la conservation de cet habitat à l'échelle du site Natura 2000.

Précisons en outre que de vastes zones boisées seront conservées en l'état dans le cadre de l'aménagement, permettant ainsi le maintien de l'habitat d'intérêt communautaire sur le site, et que les mesures prises pour limiter tout risque de pollution et de développement d'espèce exotique envahissante seront de nature à assurer la conservation de cet habitat en l'état.

Ces mesures d'évitement (E), réduction (R) et accompagnement (A) sont rappelées ci-après (les codes associés aux mesures sont précisés dans l'étude d'impact) :

- ✓ E2.1b-1. De vastes zones boisées seront conservées en l'état au sein du lotissement et en périphérie (7294 m<sup>2</sup> phase 2 et 6700 m<sup>2</sup> phase 1).
- ✓ E2.1a-1. Une mise en défens des zones boisées conservées en l'état sera réalisée au préalable des travaux.
- ✓ E3.2a-1. Un cahier des charges sera transmis au service d'entretien des espaces verts précisant les sensibilités de la zone et les modalités d'entretien (absence d'entretien des zones conservées en l'état et aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé).
- ✓ Le chantier sera mené de façon à limiter les risques de pollution de l'environnement, limitant ainsi les risques de dégradation des habitats naturels non détruits par l'opération.

- ✓ R2.1f-1. Un suivi des plantes exotiques envahissantes sera mené durant les travaux, avec intervention pour élimination le cas échéant ;
- ✓ R2.2q-1. Les eaux de ruissellement de la phase 1 du lotissement sont infiltrées via des noues et bassins aériens, permettant de limiter les risques de pollution.
- ✓ R2.2q-2. Les eaux de ruissellement de l'extension du lotissement seront infiltrées via des bassins enterrés, permettant de limiter les risques de pollution.
- ✓ R2.2q-8. Le brûlage des déchets sera interdit par le règlement du lotissement, tout comme le stockage de déchets inertes.
- ✓ R2.2q-10. Des containers enterrés ou semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et des points tri seront mis place sur le lotissement.
- ✓ A6.1a-2. Sensibilisation et formation des entreprises de travaux.
- ✓ A6.1a-3 Suivi du chantier par un écologue.
- ✓ A7.1-1. L'aménagement des espaces verts du site sera réalisé à partir d'essences locales. La labélisation « Végétal local » sera privilégiée.
- ✓ A9.2-1. Une vigilance sera apportée sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes lors de l'entretien des espaces verts communs.

## 3.2 Incidences sur les espèces d'intérêt communautaire

---

Le projet pourrait, sans mesure particulière, être à l'origine d'une destruction des espèces d'intérêt communautaire identifiées et/ou de leurs habitats.

Rappelons ici que, compte tenu de la distance au site Natura 2000 considéré (3 km au plus près) et de la rupture de continuité liée à l'urbanisation existante, il est peu probable que les espèces d'intérêt communautaire identifiées sur ce site Natura 2000 aient un lien écologique avec celles du site du projet et les habitats en présence.

Les mesures d'évitement (E), réduction (R) et accompagnement (A) relatives à la faune sauvage sont rappelées ci-après (les codes associés aux mesures sont précisés dans l'étude d'impact) :

- ✓ E2.1a-2. Les arbres remarquables (traces de Grand Capricorne et gîtes potentiels à chiroptères) feront l'objet d'un marquage spécifique afin d'éviter toute incidence.
- ✓ R1.1c-1. Une mise en défens des zones boisées à conserver et des arbres remarquables sera réalisée au préalable des travaux (écologue).
- ✓ R1.1a-1. Les engins de chantier ne pénétreront pas sur toute la surface du projet, les interventions sur les zones boisées conservées en l'état seront limitées à des cas exceptionnels.
- ✓ R3.1a-3. Adaptation du calendrier du défrichement pour limiter les perturbations de la faune sauvage : hors période de nidification des oiseaux, après la période de reproduction estivale et avant la période d'hibernation des chiroptères → Compte tenu de ces différentes contraintes, la période d'intervention optimale est août – mi-novembre.
- ✓ R2.1k-1. La circulation des engins sera limitée aux pistes dédiées, réduisant ainsi le risque de destruction ou de dérangement d'individus, et de destruction d'habitats d'espèces.
- ✓ R2.1k-2. Respect des normes liées au bruit pour les engins.
- ✓ R2.1k-3. Absence de travaux nocturnes et donc de pollution lumineuse.
- ✓ R2.1k-4. Quelques fûts abattus pourront être maintenus sur site notamment pour l'accueil des insectes saproxylophages.
- ✓ R2.1k-7. Le défrichement sera réalisé de manière centrifuge, permettant le repli de la faune sauvage vers les milieux alentour.

- ✓ R2.1k-6. Le chantier sera mené de façon à limiter les risques de pollution de l'environnement (gestion des ruissellements, aménagement d'aires spécifiques pour le stationnement des engins, dispositifs de sécurité liés au stockage des produits polluants, etc.), limitant ainsi les risques de dégradation des habitats d'espèces non détruits par l'opération.
- ✓ R2.1f-1. Un suivi des plantes exotiques envahissantes sera mené durant les travaux, avec intervention pour élimination le cas échéant.
- ✓ A6.1a-2. Sensibilisation et formation des entreprises de travaux.
- ✓ A6.1a-3 Suivi du chantier par un écologue.

## 4 - CONCLUSION

Au regard de l'analyse des enjeux du site du projet relatifs aux habitats et espèces d'intérêt communautaires identifiées dans le DOCOB du site Natura 2000, et compte tenu des mesures d'évitement et de réduction proposées, l'incidence du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des « Dunes modernes du littoral landais de Capbreton à Tarnos » comme ZCS n°FR7200713 peut être considérée comme non significative à l'échelle du site Natura 2000.

La procédure d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ne sera donc pas poursuivie ici.

## 5 - ANALYSE DES METHODES

Les données utilisées pour la rédaction de cette évaluation des incidences Natura 2000 ont été fournies par :

- le Ministère chargé de l'écologie pour le guide méthodologique de réalisation des études d'incidence Natura 2000 ;
- le site Internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- le site Internet de l'INPN ;
- le maître d'ouvrage, pour les éléments techniques liés au projet ;
- le site Internet du réseau Natura 2000 ;
- le DOCOB du site Natura 2000 considéré ;
- Les investigations sur le terrain des différents écologues intervenus.